

*Question présentée par le député :*

*M. Patrick Dimier*

*Date de dépôt : 12 septembre 2019*

## **Question écrite urgente**

### **Coût des séquestres**

Le Ministère public a défrayé le chronique à plusieurs reprises dont certaines mémorables. Celle qui attire mon attention est le classement d'une procédure visant la progéniture d'un potentat africain.

En effet dans ce contexte, il a été procédé à un séquestre de plusieurs voitures de luxe pour ne pas dire de très grand luxe.

La question ne porte pas sur la pertinence dudit séquestre, loin de moi cette idée saugrenue. Elle vise à savoir combien ce séquestre a coûté au denier public et combien le produit de la vente a rapporté.

Cette affaire conduit à une question d'ordre plus général. Quel a été le coût, toujours pour le denier public, des nombreux séquestres ordonnés par le Ministère public ? Nous avons tous en mémoire celui de l'avion officiel de la Guinée Equatoriale qui a été retenu sur le tarmac de Cointrin pendant plus de 500 jours. Combien a coûté cette immobilisation, pour quel résultat procédural ou financier ?

Dans la même veine, quid des antiquités sous séquestre qui ont été volées alors qu'elles étaient sous sa garde, et donc sa responsabilité ? Une indemnité a-t-elle été versée aux lésés et de quel montant a-t-elle été ?